

## AVIS DE PUBLICITE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AOT) POUR UN COMMERCE DU PORT DE PLAISANCE DE SAINT-LEU



#### Procédure de mise en concurrence en vue de désigner l'attributaire de l'AOT commerce du Port de plaisance de Saint-Leu (La Réunion) – la Rondavelle à Saint-Leu

Le Territoire de l'Ouest (TO) (BP 50049 – 97822 Le Port Cedex - Ile de La Réunion) lance une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'une Autorisation d'occupation temporaires (AOT) portant sur un local commercial sur l'emprise du port de plaisance de Saint-Leu (La Réunion). Le local mis à disposition aura pour vocation d'abriter des activités commerciales.

La procédure est lancée en application de l'article L.2122-1-1 du CGPPP, précisant que l'autorité gestionnaire du domaine doit procéder à la mise en concurrence des autorisations d'occupation domaniales lorsqu'elles permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le périmètre, la durée, le contenu et les éléments structurants du lot – ainsi que les modalités de dépôt des propositions par les candidats sont librement accessibles sur la page Internet suivante :

<https://www.tco.re/plaisance/aot/>

Les candidatures et les offres doivent être remises selon le format précisé dans les documents de la consultation disponibles sur la page Internet précisée ci-dessus **avant le 23 octobre 2024 à 12h00** (heure La Réunion).